

PYRÉNÉES – ATLANTIQUES

MAIRIE DE 64250

Louhossoa



Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail [commune-de-louhossoa@wanadoo.fr](mailto:commune-de-louhossoa@wanadoo.fr)

20140053

### Conseil du 25 AVRIL 2014

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA.

#### Etaient présents :

ALZURI Isabelle, DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, JAUREGUIBERRY Jean Louis, LARRALDE Ximun, LARRONDE Irène, MONGABURE Bernadette, , ROUX Laurent, SAINT PIERRE Marie Claire, SAPPARRART Bertrand : Conseillers.

Excusés : OSPITAL Marie Dominique, OLHAGARAY Michel,

Secrétaire : ALZURI Isabelle

#### PVR Permis de construire MEMBREDE Mathieu 64 350 14 B0003

La desserte électrique de la parcelle B 389 sur laquelle est situé le projet de construction nécessite une extension du réseau. Toutes les parcelles autour de cette extension sont déjà desservies

Le cout de cette extension est de 5200€ HT en aérien ou de 10 000€ HT en souterrain subventionné à 80% par le SDEPA

Le Conseil décide :

- ✓ de faire l'extension en souterrain
- ✓ de demander une PVR de 750€ à M. Mathieu MEMBREDE
- ✓ de financer le restant sur fonds propres communaux

Pour copie conforme

Louhossoa le 3 mai 2014

Le Maire



Lahonce, le 14 avril 2014

Monsieur Le Maire  
Mairie

64250 LOUHOSSOA

—\*—  
N/Réf. : D.SP/B.L/14/04  
Objet : Alimentation propriété  
MEMBREDE Mathieu

Monsieur le Maire,

Les services ERDF m'ont transmis la demande relative au dossier :  
PC06435014B0003.

- extension de réseau électrique pour la propriété de Mathieu MEMBREDE.

Afin que vous puissiez donner suite à ce dossier, je vous prie de trouver ci-joint en retour, les éléments techniques et financiers complétés par mes services.

Il vous appartiendra, après délivrance du Permis de Construire, de nous saisir pour que nous réalisions les travaux, après étude technique sur le terrain.

Cette alimentation nécessite une extension des réseaux électriques d'une longueur de 80 mètres estimée à 5 200 € HT en aérien et 10 000 € HT en souterrain.

Ces travaux sont financés à 80% par le SDEPA jusqu'à un plafond de 10 000 € HT en aérien et 17 000 € HT en souterrain, le dépassement étant 100% à la charge de la commune et seront réalisés dans un délai de 6 mois après délivrance du permis de construire dont vous nous adresserez une copie.

Par ailleurs, nous vous informons que cette extension électrique engendre un renforcement des réseaux électriques dont le coût estimé est de 2 000 € HT. Ces travaux, qui sont dorénavant financés par le SDEPA, seront réalisés dès lors qu'une éventuelle chute de tension sera mesurée chez le pétitionnaire suite à sa plainte car à ce stade, cette chute de tension est simulée et reste faible.

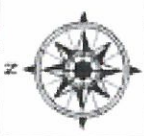
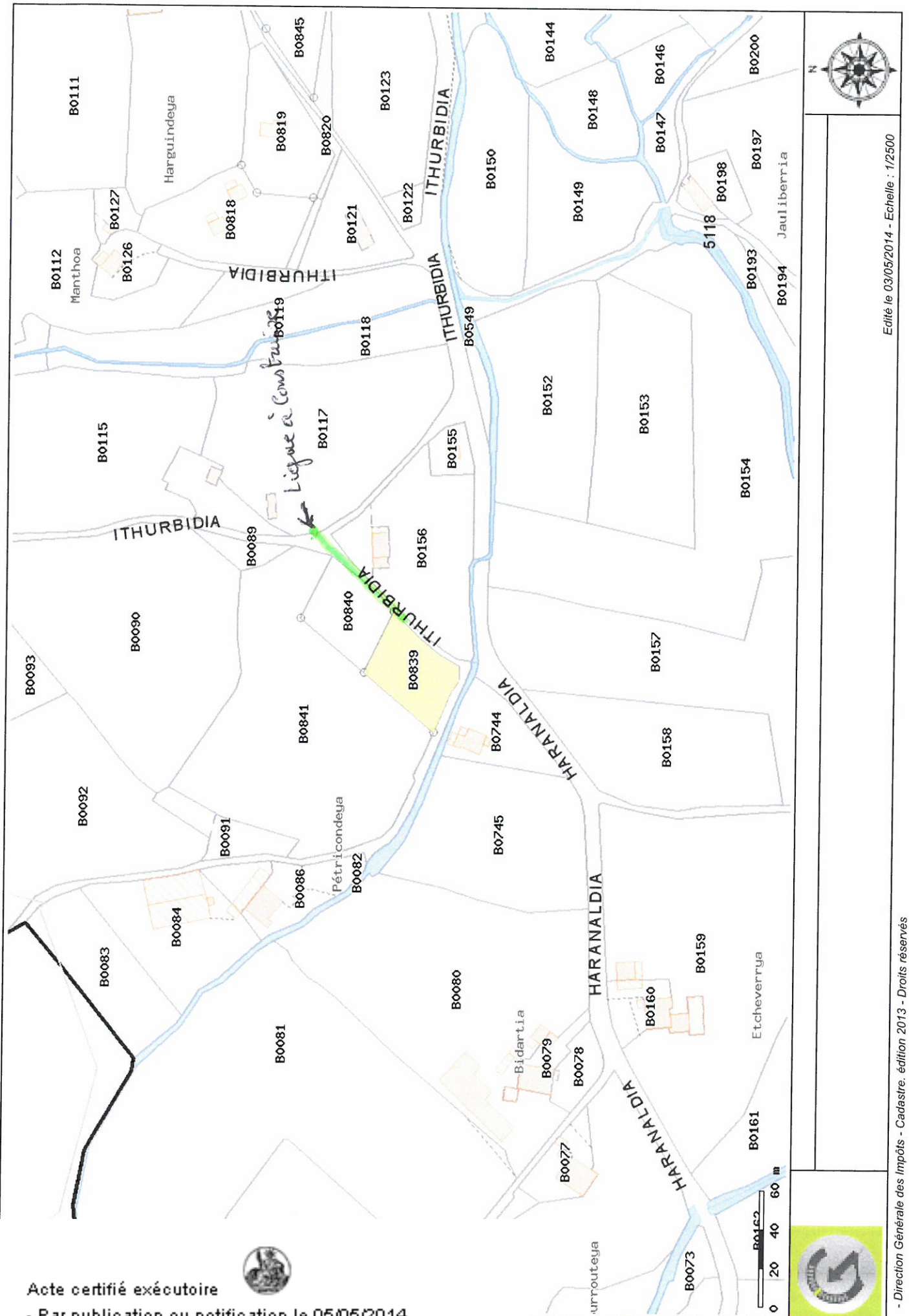
Bien entendu, les travaux ne seront réalisés qu'après accord de la commune sur sa participation financière auprès du SDEPA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*La Présidente,*



**Denise SAINT-PÉ**  
Maire Honoraire  
Conseillère Générale du canton de Sauveterre-de-Béarn  
Conseillère Régionale



Edité le 03/05/2014 - Echelle : 1/2500

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/05/2014
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/05/2014

